

RÉUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril , à 18 h 00, les membres du Bureau légalement convoqués le vingt-cinq mars deux mille vingt quatre, se sont réunis à BAIN-DE-BRETAGNE, sous la présidence de M. MINIER Vincent.

Nombre de membres en exercice : 20

Décision 3 :

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Étaient présents :

MM. MINIER, DRÉAN, MELLET, SOLLIER, GOHIER, LE GUEHENNEC, ROUX, ALLAIN, BRIZARD, BERTIN, ROGER, GAUDICHON, MARTIN, HAMON, LASSALLE .

Excusés :

MM. BERTON, PILARD, GENDROT, BRULLÉ, LERMITE.

Décision 4 :

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 14 (départ de Mme ROUX avant le vote de la décision n°4)

Nombre de votants : 14

Étaient présents :

MM. MINIER, DRÉAN, MELLET, SOLLIER, GOHIER, LE GUEHENNEC, ALLAIN, BRIZARD, BERTIN, ROGER, GAUDICHON, MARTIN, HAMON, LASSALLE .

Excusés :

MM. BERTON, PILARD, GENDROT, BRULLÉ, LERMITE, ROUX .

Mme DRÉAN a été élue secrétaire de séance.

Objet de la décision n° 3 / 2024 :

⇒ Attribution du marché pour le mobilier de 2nde vie – Maison de jServices Jeunesse

La Maison de Services Jeunesse est en cours de construction et devrait être livrée fin octobre 2024.

Une réflexion est née quant à l'ameublement de cet équipement en adéquation avec la loi AGECE, l'implication de BpLC dans le programme Territoire économe en ressources (TER) et le PCAET récemment adopté par le Conseil communautaire.

Ainsi, a émergé le projet de meubler cet équipement en mobilier exclusivement de seconde vie

Les services ont réalisé un travail pour récupérer un maximum de biens mobiliers du patrimoine de BpLC (essentiellement issus de l'ancien siège).

Cependant, ce stock disponible ne pourra satisfaire entièrement à l'ameublement de l'équipement.

C'est pourquoi, le Bureau a acté la décision le 9 janvier 2024, de lancer un appel d'offre novateur pour acquérir et valoriser du mobilier issu du réemploi, reconditionné ou surcyclé (« Upcycling »).

Pour rappel :

Le marché a été construit de manière collaborative entre les services.

Il a été porté de façon collégiale par le pôle Services à la Population, le service Économie via le programme TER et le service Marchés Publics.

Composition du marché

Le marché est composé de 10 lots :

- 1 - chaises de bureau ergonomiques
- 2 - mobilier d'extérieur
- 3 - mobilier du SIJ
- 4 - mobilier de l'espace jeunes
- 5 - mobilier du Fab lab
- 6 - mobilier de l'espace public numérique
- 7 - mobilier de l'étage administratif
- 8 - valorisation de mobilier de seconde vie avec animations d'ateliers
- 9 - mobilier, ustensiles, vaisselle et petits appareils électriques de cuisine
- 10 - électroménager

Calendrier de la consultation

- date de mise en ligne : 15/01/2024
- remise des plis : 29/02/2024 à midi
- date de décision : Bureau du 02/04/2024
- notification : courant avril 2024

Critères d'attribution :

Prix		35 points
Technique		35 points
<i>sous-critère</i>	<i>adéquation au besoin défini au CCTP notamment par des retours d'expérience via le mémoire technique</i>	12
<i>sous-critère</i>	<i>solidité et compatibilité du mobilier avec les obligations ERP</i>	11
<i>sous-critère</i>	<i>meuble de seconde vie ou meuble fabriqué avec des matériaux de récupération ou réemploi</i>	12
Environnemental et social		30 points
<i>sous-critère</i>	<i>Engagement de la structure dans le domaine de l'ESS et ou dans l'insertion</i>	15
<i>sous-critère</i>	<i>Actions en 2022 menées par la structure en faveur de l'environnement</i>	15
TOTAL		100 points

Le marché a été estimé aux alentours de 75 000 €.

Le Bureau est destinataire du rapport d'analyse des offres et d'une présentation de l'offre technique des attributaires proposés.

DÉCISION

Vu la décision du Conseil communautaire du 19 octobre 2021 portant délégation au Bureau communautaire pour les marchés compris entre 70 000 € HT et 150 000 € HT,

Vu la décision de Bureau n°1 du 09 janvier 2024,

Vu la consultation des entreprises sur la plateforme Mégalis ayant eu lieu du 15 janvier au 29 février 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

le Bureau approuve, l'attribution du marché pour le mobilier de seconde vie pour la Maison de Services Jeunesse comme suit :

LOT	CANDIDAT PROPOSE	TOTAL	montant offre		Vote du bureau
			offre de base HT	Offre TTC	
lot 1 - chaise de Bureau	ERGOSANTE	93,75	4 320,00 €	5 184,00 €	unanimité
lot 2 - Mobilier extérieur	AIS35	100,00	6 130,00 €	6 130,00 €	unanimité
lot 3- Mobilier du SJ	AIS35	80,40	3 230,00 €	3 230,00 €	unanimité
lot 4 - Mobilier de l'espace Jeunes	REVISIT	75,38	5 620,00 €	6 744,00 €	unanimité
Lot 5 - Mobilier Fablab	LA VOLUMERIE	64,00	11 000,00 €	13 200,00 €	majorité (2 abstentions)
lot 6 - Mobilier Espace public Numérique	UN PEU D'R	73,67	12 800,00 €	12 800,00 €	majorité (3 abstentions)
lot 7 - Mobilier étage administratif	UN PEU D'R	72,57	12 660,00 €	12 660,00 €	unanimité
lot 8 - Valorisation	FEDERATION ANIMATION RURALE EN PAYS DE VILAINE	93,25	14 518,00 €	14 518,00 €	majorité (1 Contre 7 abstentions)
lot 9- Vaisselle Cuisine	AIS35	99,13	1 243,00 €	1 243,00 €	unanimité
lot 10- Electroménager	ENVIE 35	88,21	1 464,00 €	1 464,00 €	unanimité

TOTAL	72 985,00 €	77 173,00 €
--------------	--------------------	--------------------

Le Président est alors autorisé

- à inscrire les crédits budgétaires afférents au marché
- à signer tout document relatif à cette attribution de marché.

Objet de la décision n° 04 / 2024 : Admissions en non-valeur et effacements de dettes

Mme GOHIER – Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines, présente au Bureau les demandes d'admissions en non-valeur et d'effacements de la dette relatives au Budget Principal, aux Budgets annexes Chantier d'Insertion, Déchets Ménagers, Assainissement collectif et non-collectif.

S'agissant de titres émis à l'encontre de tiers solvables de moins de 1 500 €, le Bureau est compétent, par délégation du Conseil communautaire approuvée en séance du 19/10/2021, pour statuer sur ces admissions en non-valeur et effacements de la dette.

BUDGET PRINCIPAL

Effacements de dettes transmises par le Service de Gestion Comptable de Guichen :

– Admission en non-valeur (pour reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, ET poursuites infructueuses)

- Montant total de **589,15 €** concernant **4 usagers** sur les périodes 2018 à 2020

CHANTIER INSERTION

Effacements de dettes transmises par le Service de Gestion Comptable de Guichen :

– Admission en non-valeur (pour reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, ET poursuites infructueuses)

- Montant total de **559,86 €** concernant **2 usagers** sur les périodes 2020 à 2021

DECHETS MENAGERS

Effacements de dettes transmises par le Service de Gestion Comptable de Guichen :

– Admission en non-valeur (pour reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, poursuites infructueuses, décès ou tiers infructueux)

- Montant total de **18 776,14 €** concernant **226 usagers** sur les périodes 2019 à 2022

Ces admissions en non valeur seront à imputer au compte 6541 du Budget annexe "Déchets Ménagers".

- Effacements de dettes (commission de surendettement et décision d'effacement de la dette, clôture insuffisance actif)

- Montant total de **3 965 ,39 €** concernant **9 usagers** sur les périodes 2018 à 2022

Cet effacement de dettes sera à imputer au compte 6542 du Budget annexe "Déchets Ménagers".

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF

Effacements de dettes transmis par le Service de Gestion Comptable de Guichen, et relatifs aux redevances et aux prestations relevant des missions de l'Assainissement non-collectif :

– Admissions en non valeur (pour poursuites infructueuses, décès ou dette inférieure à 30 €)

– Montant de **1 432 €** concernant **14 usagers** pour la période de 2017 à 2022

Ces admissions en non valeur seront à imputer au compte 6541 du Budget annexe «ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF»

DÉCISION

Après en avoir délibéré,

Le Bureau approuve à l'unanimité :

BUDGET	Admission en non-valeur	Effacement de dettes
---------------	--------------------------------	-----------------------------

	compte 6541	compte 6542
PRINCIPAL	589,15€	
CHANTIER INSERTION	559,86€	
DECHETS MENAGERS	18 776,14€	3 965,39€
ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	1 432,00€	

Le Président est alors autorisé à effectuer les opérations comptables inhérentes à cette décision.

ont été prises, lors de la séance du Bureau communautaire du 02 avril 2024 , les décisions n° 3 /2024 à 4 / 2024.

Affiché le 03/04/2024